

**Message de M. Jacques Krabal, Député de la République française,  
Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**Réunion de la CECAC et du Réseau des femmes parlementaires sur  
« les enfants sans identité »  
Hanoi (Vietnam), 27 février 2019**

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Honorables invités,

Cher(e)s ami(e)s francophones,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous saluer pour vous exprimer mes félicitations et sincères remerciements à l'occasion de l'ouverture solennelle de cette journée thématique que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise avec l'Assemblée nationale du Vietnam à l'attention des députés et sénateurs membres du Réseau des femmes et de la CECAC sur la question des « enfants sans identité ».

Voici la preuve que notre Assemblée s'engage collectivement dans une nouvelle dynamique et une modernisation de notre institution. Comme vous le savez, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui rassemble 87 Parlements répartis sur les 5 continents, est une Assemblée de solidarité francophone qui met en œuvre des actions de coopération au renforcement des capacités des Parlements de l'espace francophone.

Assemblée consultative de la Francophonie, l'APF a vocation de devenir une assemblée politique influente dans l'espace francophone. Le monde nous y invite. Les chefs d'états réunis à Erevan nous y appellent en demandant une modernisation des institutions pour donner un nouveau souffle politique à la Francophonie.

Héritier de la pensée de Léopold Sédar Senghor : **La langue française** et ses valeurs universelles d'une part, **la politique multilatérale**, d'autre part, nous nous sommes donc engagés collectivement dans une poursuite pour faire émerger une Francophonie parlementaire plus politique et audacieuse avec un nouveau cadre stratégique et 3 orientations stratégiques :

- 1. Le développement d'un espace culturel, innovant, dynamique ;**
- 2. Le renforcement de la démocratie et des droits.**
- 3. Le développement d'un espace économique inclusif et durable ;**

Votre réunion témoigne de cette mobilisation collective de l'APF sur les questions d'état civil et l'enregistrement universel des naissances dans une démarche de transversalité au sein de l'APF et multilatérale amorcée avec l'OIF, l'association des notaires francophones, l'Unicef, l'ONUSIDA...

Je souhaite remercier la Présidente du Réseau des femmes, Mme Lydienne Epoube, et le Président de la CECAC, M. Didier Berberat, qui se sont associés pour organiser conjointement cette journée de réflexion sur ces thématiques afin de dégager des pistes d'actions communes.

Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance envers l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Mme Caroline Nokerman pour l'engagement dont l'OIF fait preuve et ses actions qui visent à trouver des solutions afin de remédier à ce fléau.

Mesdames et Messieurs,

Tout ou presque a été dit et écrit sur les conséquences dramatiques de l'absence d'état civil qui touche près de 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde (ce nombre est d'ailleurs approximatif et pourrait être plus élevé).

Sans état-civil, sans acte de naissance, ces enfants n'ont pas d'existence administrative. Ils sont privés d'identité, de scolarité, de protection sociale et sanitaire ; ils sont davantage exposés aux risques du mariage forcé, du travail précoce, d'assignation à résidence sans aucune possibilité d'émigration...

Pire, ils sont une proie désignée pour tous les trafics : la prostitution, les trafics d'organes, l'enrôlement forcé des « enfants soldats » et parfois le terrorisme.

Sans état civil, il n'y a pas d'exercice de ses droits civils et civiques : se marier, acquérir ou exploiter une entreprise, transmettre son patrimoine - des démarches qui nous semblent à nous élémentaires- s'avèrent pour eux impossible.

Un enfant sans identité n'a pas d'avenir puisqu'il n'existe pas.

Les conséquences pour les Etats sont tout autant dramatiques : sans état civil avec un registre de naissances et de décès, il est impossible d'établir des statistiques démographiques fiables.

Or la démographie est la base de la prévision comme de la planification économique et sociale : combien d'écoles à bâtir ? Comment adapter son système de santé ? Comment déterminer sa politique du logement ?

L'état civil est donc un instrument de développement économique et social, qui permet aux décideurs politiques d'orienter au mieux leurs actions.

L'état civil ne consiste donc pas simplement à donner par écrit un nom, une date et un lieu de naissance à un individu. Il est l'acte initial de l'organisation de la vie en société.

En admettant que chaque Etat puisse avoir sa propre conception de l'état civil liée à son histoire, à sa géographie, son niveau de développement économique et son organisation politique, on ne peut pas accepter le manque de volonté politique sur cette question. C'est pour moi une faute humaine, politique, sociale et même philosophique.

Les bonnes pratiques existent déjà. Les nouvelles technologies aident et il y a aujourd'hui une palette diversifiée d'instruments afin d'enregistrer les naissances. Et **Adama SAWADOGO**, co-fondateur et PDG de iCIVIL Afrique vous en parlera lors de cette journée.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie dont l'un des objectifs est de « promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne, » se doit aussi de proposer, d'inviter et d'accompagner tous les parlements de l'espace francophone à légiférer à la mise en place de registres d'état civil fiables, gratuits et publics. L'APF, assemblée interparlementaire est dans son cœur de métier d'encourager la mise en place d'un cadre juridique institutionnel et le développement ou le renforcement des capacités des services d'Etat Civil.

C'est pourquoi, nous nous sommes engagés depuis 2013 sur cette question. La Commission des affaires parlementaires (CAP) a adopté, un rapport sur « Etat civil et démocratie », dans lequel la question des enfants sans identité était prégnante.

Par ailleurs, depuis 2016, l'absence d'enregistrement pour les filles est une question devenue essentielle au sein du Réseau des femmes parlementaires. En effet, la discrimination entre les femmes et les hommes alimente ce phénomène de non-enregistrements des naissances.

Sans preuve d'identité et donc sans état civil, il est pratiquement impossible aux filles et aux femmes de se protéger de manière efficace des mariages et grossesses précoces ainsi que d'autres abus présents dans notre espace francophone.

De même, depuis juillet 2018, la CECAC se mobilise sur ce sujet, notamment sur les conséquences évidentes du non-enregistrement sur le droit à l'éducation. Effectivement, l'éducation est primordiale pour le développement et l'intégration de l'enfant au sein de la société civile.

Le 11 février 2019, au siège de l'APF à Paris, avec des représentants de l'UNICEF, d'ONUSIDA et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), nous avons fait le point sur l'état de la situation concernant le scandale des enfants fantômes et décidés d'actions conjointes qui se focaliseront dans un premier temps sur le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Cameroun.

Votre journée est donc le prolongement de cette ambition collective. C'est pourquoi, votre réunion d'aujourd'hui à Hanoi est fondamentale car elle permet à des acteurs de différents pays de se rencontrer et de confronter leurs expériences acquises. Nous n'avons sans doute pas la même expérience mais cela ne constitue en rien un obstacle. Au contraire, c'est ce qui fait l'originalité et la richesse de nos échanges.

Je terminerai donc mon propos en témoignant ma gratitude à l'endroit des intervenants qui ont accepté de participer à ces travaux.

Vous me permettrez de saluer tout particulièrement :

- **Mme Lesley MILLER**, Représentante adjointe de l'UNICEF au Vietnam ;

- **Mme Françoise BERTIEAUX**, Députée du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Vice-Présidente du Réseau des femmes parlementaires ;
- **Mme Caroline NOKERMAN**, Responsable de la coordination des réseaux institutionnels de la Francophonie, OIF ;
- **Dr. NGUYEN Huu Huyen**, Directeur des affaires étrangères Ministère de la Justice, Gouvernement du Vietnam ;
- **M. Adama SAWADOGO**, co-fondateur et PDG de iCIVIL Afrique.

Je regrette profondément que mes obligations ne me permettent pas d'être parmi vous mais je serai particulièrement attentif aux résultats de votre réunion et il me reste à vous souhaiter, cher(e)s ami(e)s francophones, de fructueux travaux.

Je vous remercie de votre attention.

---